



BULLETIN

Août 2007

- Lev Fab inc. choisit Capital Conseil •
- Quand utiliser le financement intérimaire (*bridge loan*) •
- Contactez-nous •
www.capitalconseil.ca

LEV FAB INC. CHOISIT CAPITAL CONSEIL

POUR L'ACCOMPAGNER DANS SA RECHERCHE DE FINANCEMENT

- Augmentation de la marge de crédit commerciale
- Financement de la croissance
- Acquisition d'équipement de production

Lev Fab inc.

Située dans le parc industriel de Terrebonne, Lev Fab se spécialise dans le domaine du cintrage de tuyaux, exécuté selon les dessins et devis du client. L'entreprise œuvre également dans la transformation de métal en feuilles et dans la fabrication mécanique. Possédant une solide formation en génie mécanique, le propriétaire et dirigeant, Luc Levasseur, a fait appel à Capital Conseil afin d'optimiser le montage financier de son entreprise, ce qui lui permettra d'avoir les outils financiers pour bien supporter la croissance de celle-ci.

Lev Fab a choisi Capital Conseil pour :

- Identifier les meilleures sources de financement
- Négocier et être accompagné auprès des différents prêteurs
- Économiser du temps et ainsi se consacrer à ses activités principales
- Optimiser le montage financier
- Accélérer l'obtention du financement

« Capital Conseil m'a grandement aidée avec mon projet à plusieurs niveaux. Bien sûr, Capital Conseil m'a permis d'obtenir du financement, mais j'ai également eu énormément de service et de conseils de la part de Martin Roy dès que j'en avais besoin. J'ai ainsi maximisé mon temps au sein de mon entreprise plutôt que de m'occuper constamment de la recherche de financement. Ce n'est que le début d'une longue collaboration d'affaire qui m'aidera, j'en suis sûr, à accroître mon chiffre d'affaire. »

-Luc Levasseur, propriétaire de Lev Fab

QUAND UTILISER LE FINANCEMENT INTÉRIMAIRE (BRIDGE LOAN)

Ce type de financement permet de combler l'insuffisance de fonds jusqu'au moment où l'entreprise prévoit obtenir le montant qui lui permettra de rembourser le prêt. Il est utile dans des situations telles que :

- La construction d'un bâtiment commercial
- Un problème d'encaisse qui amène l'entreprise à vendre un actif non productif
- Le financement de la recherche et du développement (réclamation de crédits d'impôts)
- La conclusion d'une entente avec un investisseur, donc l'attente d'une injection de capitaux

Modes de remboursement possibles :

- L'obtention d'un prêt à terme qui viendra rembourser le financement intérimaire
- La vente d'un actif non productif
- L'injection par les actionnaires ou des investisseurs externes
- L'encaissement des crédits d'impôts de la recherche et du développement

Comment mettre en place ce type de financement ?

- Contactez-nous !

Capital Conseil peut vous conseiller afin de structurer adéquatement le financement de votre entreprise.

CONTACTEZ-NOUS

En matière de financement, Capital Conseil est le partenaire qui est à l'écoute de vos besoins et vos attentes. Nous vous invitons à nous contacter au **514 823 1587** afin de nous faire part de vos projets d'entreprises. Il nous fera plaisir de vous visiter afin d'effectuer un diagnostic sur les possibilités de financement et ce, **sans frais ou engagement** de votre part.

Martin Roy, B.A.A.
Consultant, financement d'entreprises

6, boul. Desaulniers, bureau 600
Saint-Lambert (QC), J4P 1L3
T_ 514 823 1587 F_ 450 465 9995

mroy@capitalconseil.ca / www.capitalconseil.ca